

## DELIBERATION CA091-2017

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers  
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation  
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7  
Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers

Vu les convocations envoyées aux membres du conseil d'administration le 18 octobre 2017.

**Objet de la délibération** Convention double diplôme UFR LLSH/Worcester

**Le conseil d'administration réuni le 26 octobre 2017 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :**

La convention de double diplôme concernant le Master mention Didactique des langues parcours Diffusion de français en pays anglophones est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

Fait à Angers, le 27 octobre 2017

**Christian ROBLÉDO**

*Président de l'Université d'Angers*

Pour le président et par délégation,  
*Le directeur général des services*

**Olivier HUISMAN**

La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **06 novembre 2017** / mise en ligne le : **06 novembre 2017**

CONVENTION RELATIVE A LA DELIVRANCE  
DE DIPLOMES EN PARTENARIAT INTERNATIONAL  
UNIVERSITE D'ANGERS – UNIVERSITE DE WORCESTER

Entre :

L'Université d'Angers, 40 rue de Rennes – BP 73532 – 49035 Angers Cedex 01, France  
Représentée par son Président, Monsieur Christian ROBLEDO

Et

L'Université de Worcester, Henwick Grove, Worcester WR2 6AJ, Royaume Uni  
Représentée par son Président, David GREEN

Vu l'accord de coopération signé entre les deux établissements le 17/07/2015  
Les Parties s'engagent sur les points suivants :

**Article 1<sup>er</sup> : Objet de l'accord**

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre d'un programme d'enseignement commun de niveau Master, élaboré conjointement par les deux parties, pour la délivrance de deux diplômes.

Il est décerné aux étudiants, qui ont satisfait aux exigences du programme défini dans le présent accord, deux diplômes :

- Le diplôme de Master, mention didactique des langues, parcours diffusion du français en pays anglophones de l'Université d'Angers;
- Le diplôme de Postgraduate Certificate in Education (PGCE), de l'Université de Worcester

Ces diplômes sont reconnus par les autorités compétentes dans chaque Etat.

## **Article 2 : Coordination de la formation**

Les formations concernées par la présente convention sont rattachées à une composante en charge du suivi administratif et pédagogique des étudiants inscrits dans le double diplôme.

Pour la présente convention, il s'agit :

- Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines pour l'Université d'Angers
- Faculté d'Éducation, pour l'Université de Worcester

Les parties s'engagent à un échange régulier d'information concernant la réalisation du programme, en particulier à la transmission de documentation sur le déroulement des études ainsi qu'à la consultation réciproque concernant toutes les activités didactiques et les questions d'organisation liées à la réalisation du programme.

## **Article 3 : Organisation du programme**

L'organisation des enseignements et la composition des équipes enseignantes sont arrêtées d'un commun accord entre les parties.

Ces éléments figurent en annexe 1 à la présente convention.

## **Article 4 : Déroulement des études**

Les parties conviennent d'une alternance équilibrée des périodes de formation dans leurs pays respectifs.

Ces modalités sont les suivantes :

- La première année d'études se déroule à l'Université d'Angers, en Master « mention *Didactique des Langues, Français Langue Etrangère, Technologies Educatives* ».
- La deuxième année se déroule à l'Université de Worcester et est constituée du PGCE avec le QTS auquel s'ajoutent la rédaction et la soutenance d'un mémoire sur l'expérience d'enseignement, la recherche et la théorie acquises pendant le cursus du PGCE , encadré et validé par l'Université d'Angers
- Les étudiants de l'Université d'Angers, à l'Université de Worcester, suivront en formation à distance trois UE du master *Didactique des Langues, Français Langue Etrangère, Technologies Educatives*, validés par l'Université d'Angers.
- Les étudiants de l'Université d'Angers, à l'Université de Worcester, suivront le programme du PGCE qui sera validé par six modules de l'Université de Worcester, l'un d'entre eux est un module de stage en milieu professionnel; les résultats seront envoyés à l'Université d'Angers pas plus tard que la fin du second semestre.

## **Article 5 : Sélection**

- La sélection des étudiants pour l'entrée dans le programme PGCE et en Master 2, s'effectuera entre Février et Avril de l'année universitaire précédant la rentrée, par une commission mixte composée d'enseignants de l'Université d'Angers et d'enseignants de l'Université de Worcester; l'Université de Worcester conserve le droit exclusif d'admissions dans le PGCE qui débouche sur la certification d'enseignant en Angleterre, le QTS (Qualified teacher status).

Les étudiants de l'université D'Angers ont un niveau d'anglais suffisant qui leur permettra d'étudier à l'université de Worcester. Un score IELTS de 6,5 (International English Language Testing System).

## **Article 6 : Inscriptions**

Les étudiants de l'Université d'Angers désireux de s'inscrire dans le double cursus Master FLE / PGCE, devront s'acquitter des frais d'inscription en vigueur à l'Université de Worcester. Les étudiants de PGCE perçoivent une bourse d'études octroyée par le Ministère de l'Education Britannique. Cette bourse couvre les frais d'inscriptions et pourrait être supérieure en fonction des résultats des étudiants. Quel que soit les changements du montant de la bourse, les étudiants s'acquitteront des droits d'inscription à l'Université de Worcester.

Les étudiants de l'Université d'Angers s'acquitteront parallèlement des droits d'inscription fixés chaque année par arrêté ministériel en vigueur à l'Université d'Angers.

Les étudiants de l'Université de Worcester désireux de participer au programme, s'acquitteront des droits d'inscription fixés chaque année par arrêté ministériel en vigueur à l'Université d'Angers.

## **Article 7 : Modalités de contrôle et d'évaluation des étudiants**

Les connaissances et les compétences des étudiants sont évaluées conformément aux modalités en vigueur dans l'établissement où sont dispensés les cours et en tenant compte du système de crédits ECTS.

Les parties s'accordent sur un ajustement de leur barème d'évaluation.

Les Parties valident par consultation mutuelle les acquis et les résultats obtenus dans l'établissement partenaire pour l'obtention du PGCE-Master 2.

## **Article 8 : Conditions d'accueil des étudiants**

Les étudiants couvrent par leurs propres moyens les frais de voyage, d'hébergement, d'assurance santé obligatoire, ainsi que les autres frais liés au séjour dans l'établissement partenaire.

Les étudiants de l'Université de Worcester doivent s'acquitter des frais d'affiliation à la sécurité sociale française, lorsqu'ils viennent étudier en France plus de 3 mois.

Chacune des parties s'engage à apporter une aide technique aux étudiants pour leur recherche de logement.

Les étudiants bénéficient dans l'université partenaire des mêmes conditions d'accès aux services que celles en vigueur pour les autres étudiants.

**Article 9 : Durée de la convention**

Le présent accord prend effet à compter de la rentrée universitaire 2017/2018 et pour la durée de l'accréditation des formations concernées, soit au plus tard l'année universitaire 2021/2022.

Le renouvellement dépendra d'une nouvelle accréditation.

**Article 10 : Modification, résiliation, litiges**

Toute modification de la présente convention est faite par voie d'avenant signé par chacune des parties.

La présente convention peut être résiliée à l'initiative de chacune des parties, avec un préavis de six mois avant le début de l'année universitaire, sans préjudice des actions en cours.

Les parties s'engagent à résoudre par voie amiable les éventuels conflits qui les opposeraient. Dans le cas où cette voie n'aboutirait pas, les tribunaux compétents seraient saisis.

**Article 11 : Langues de la convention**

La présente convention est établie en langue française et anglaise en quatre exemplaires, soit deux pour chaque partie. Les deux versions font foi.

Le

Le

Pour l'Université d'Angers

Pour l'Université de Worcester

Christian ROBLEDO

David GREEN

Président

Président

Appendice 1:

**Organisation des enseignements<sup>1</sup> :**

sem	UE	O / C	Intitulés	CM	TD	ECTS	CC
3 UE obligatoires + Stage et Mémoire (O)							
A	201	O	Méthodologie du mémoire de recherche (UE à distance)	12	12	4	note dossier
A		O	Subject sessions (didactique des langues étrangères)		154	4	note dossier
A		O	Professional studies sessions (pédagogie de l'enseignement secondaire)	30	52	4	note dossier
A		O	Stage et écrit réflexif		480	20	note dossier
A		O	Mémoire de recherche			20	note dossier
2 UE à distance au choix parmi un catalogue de 7 UE <sup>2</sup>							
A	202	C	De l'écriture créative à l'écriture académique et de recherche	12	12	4	note dossier
A	203	C	Diversité linguistique et culturelle dans la Littérature de Jeunesse	12	12	4	note dossier
A	207	C	Ingénierie de formation : conception et construction de formation	12	12	4	note dossier
A	209	C	S'adapter à la diversité des situations d'enseignement apprentissage en L2	12	12	4	note dossier
A	210	C	Création de séquences pédagogiques en ligne pour l'apprentissage des langues	12	12	4	note dossier
A	211	C	Formation d'enseignants réflexifs de langue	12	12	4	note dossier
A	212	C	Sociolinguistique et enseignement des langues	12	12	4	note dossier
UE facultative de langue vivante étrangère							
A		F	Langue vivante étrangère		24		attestation

**Composition des équipes enseignantes :**

**Université de Worcester**

Isabelle Schäfer (didactique des langues étrangères)

Tuteurs ( pédagogie de l'enseignement secondaire): David Hunt, Janinne de Lorenzo, Yvonne Cashmore, Christine Watson, Ben Looker, Sue Rees, Jane Moreton.

Directrice de la formation du PGCE : Suzanne Lawson

**Université d'Angers**

<sup>1</sup> Les cases grisées correspondent aux UE dispensées à l'Université de Worcester dans le cadre du PGCE.

<sup>2</sup> Selon le parcours antérieur des étudiants, il pourra leur être conseillé de privilégier certaines UE plutôt que d'autres.

Dominique Ulma (De l'écriture créative à l'écriture académique et de recherche ; Diversité linguistique et culturelle dans la Littérature de Jeunesse ; mémoires)

Nadja Maillard (Diversité linguistique et culturelle dans la Littérature de Jeunesse ; Sociolinguistique et enseignement des langues)

Julien Kilanga (Méthodologie du mémoire de recherche ; Ingénierie de formation : conception et construction de formation)

Delphine Guédat-Bittighoffer (S'adapter à la diversité des situations d'enseignement apprentissage en L2)

Julie Fouchet (Création de séquences pédagogiques en ligne pour l'apprentissage des langues)

Bruno Menan (Création de séquences pédagogiques en ligne pour l'apprentissage des langues)

Noémie Guérif (Formation d'enseignants réflexifs de langue)

Estefania Dominguez (Formation d'enseignants réflexifs de langue)